



PAROISSE NOTRE-DAME
DE BONNE-NOUVELLE

FIP

◆
FEUILLE
D'INFORMATION
PAROISSIALE

◆
SEMAINE DU 26 FÉVRIER
AU 5 MARS 2017

Chers paroissiens,

L'évangile de ce dimanche nous prépare à ce temps fort qui commencera la semaine prochaine : le Carême. Nous continuons ce dimanche avec le récit du Sermon sur la Montagne chez Matthieu. L'évangéliste nous met depuis le début du récit face à un choix, haïr-aimer ou bien s'attacher-mépriser. Dieu ou l'argent. Il n'y a pas une autre solution, l'enjeu et le choix sont clairs. À ce sujet Bonhoeffer nous dit dans le livre *Le Prix de la grâce* : « Ou bien tu aimes Dieu, ou bien tu aimes les biens de ce monde. Si tu aimes le monde tu hais Dieu ; si tu aimes Dieu, tu hais le monde. Que tu le veuilles, que tu le fasses consciemment ou non, peu importe. Très certainement, tu ne le voudras pas... bien au contraire, c'est précisément ce que tu ne veux pas, car tu veux justement servir deux maîtres... »

C'est justement cela notre problème, qu'au fond on veut servir deux maîtres. Mais comment faire pour n'aimer que Dieu ? Après la première affirmation : « Nul ne peut servir deux maîtres », prévenant du choix à faire entre Dieu et l'argent, Matthieu nous invite à nous abandonner à la Providence ; en portant notre regard vers la nature et en nous rappelant que si Dieu la traite ainsi, combien plus l'homme sera-t-il bien traité. Pour cela il finit en disant : « Ne vous inquiétez donc pas du lendemain : demain s'inquiétera de lui-même. À chaque jour suffit sa peine. »

Mais à nouveau s'impose une question : Alors comment faire ? Et c'est justement que ce « faire » c'est de s'abandonner à la Providence, à Dieu. Nous sommes appelés à réaliser dans notre vie l'expérience de la mort et de la Résurrection du Christ. À vivre d'une manière différente, abandonnés à la volonté de Dieu. Mais en effet, cet abandon ne peut se réaliser que si l'on a préalablement vécu cette expérience de la mort et de la Résurrection du Christ. Car comme nous dit saint Paul : « Si les morts ne ressuscitent pas, mangeons et buvons, car demain nous mourrons. » Je souhaite pour nous tous de pouvoir vivre abandonnés à cette volonté divine.

Bonne semaine

Père Diego
Curé de la paroisse

À quoi nous invite l'Église pendant le Carême ?

Le Carême est parfois perçu comme une période de privation, sinistre, contraignante avec des interdits. Il s'agit, en réalité, d'un temps propice pour nous rapprocher de Dieu, en nous détournant de tout ce qui nous éloigne de lui.

Les Pères de l'Église affirment que le Carême a été institué par les Apôtres eux-mêmes. Il est depuis lors, un temps de conversion. 40 jours, à partir du Mercredi des Cendres, pour préparer notre cœur à Pâques.

Le Carême est un temps vital de notre vie chrétienne, pour la purification de nos cœurs.

Pour nous aider, l'Église nous invite à certaines choses pratiques, comme des temps de pénitence, le jeûne, l'abstinence (s'abstenir de viande).

Avant Vatican II, l'Église insistait sur la pénitence et le jeûne. Depuis, c'est la prière et le partage qui sont au premier plan.

La prière : afin de marquer un effort d'attention à Dieu. On peut prendre un temps quotidien de prière personnelle. Cela demande, de notre part, de consentir à prendre les 10 minutes, le quart ou la demi-heure pour prier en tête-à-tête avec le Seigneur. Le temps est revenu de nous recentrer sur l'essentiel, de remettre Dieu au centre de nos vies. Pour prier en Carême, on peut aussi faire un chemin de croix tous les vendredis.

Le partage : en vue de redoubler d'attention aux autres. C'est une invitation à vivre en frères. Lié au jeûne, le partage indique le sens de nos privations. Il ne s'agit pas de se priver pour la gloire, mais bien pour s'ouvrir aux autres. D'ailleurs, nous célébrons à Pâques, le don de soi du Fils de Dieu, auquel nous sommes invités à répondre à notre tour. Traditionnellement, durant cette période de Carême, les communautés chrétiennes, les

associations ou services d'Église (comme le CCFD ou le Secours Catholique) organisent des temps forts de solidarité pour les plus pauvres, proches ou lointains (opérations bol de riz par exemple).

Le jeûne : il est recommandé d'observer le jeûne le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint. Jeûner a pour but de donner soif et faim de Dieu et de sa parole. Ces efforts n'ont un sens que s'ils sont faits dans un esprit d'obéissance à Dieu. Un signe de notre amour pour lui.

Le temps de pénitence : il a pour but de changer notre vie en se détournant du mal et de ce qui nous y conduit. La pénitence répare l'injustice commise par le péché. Pour nous aider, l'Église a instauré un sacrement, celui de la Réconciliation. Ce sacrement nous libère de nos péchés, il soulage nos consciences. L'approche de Pâques rend ce sacrement de Réconciliation indispensable à notre conversion. D'autant qu'il est obligatoire de confesser ses péchés graves au moins une fois par an (quatrième concile du Latran [1215], canon 21, Code de droit canonique, canon 989).

Petits actes possibles de Carême

Réduire sa consommation d'alcool, de cigarettes, de télévision, moins naviguer sur les réseaux sociaux... Participer à une opération Bol de riz, faire l'aumône... Donner à un pauvre, parler à des laissés-pour-compte, faire un chemin de croix... Réfléchissons à ce qui nous éloigne le plus du Seigneur dans nos vies, afin de profiter de ce Carême pour lui faire don de plus de temps.

Reconstruction de la paroisse

SI au début du XIX^e siècle, dans un souci de paix morale et civique, Bonaparte alors premier consul fait rappeler les prêtres déportés et rouvrir les églises, accordant une nouvelle liberté de culte grâce au Concordat passé avec le pape Pie VII, malheureusement le désordre des années révolutionnaires a profondément modifié la physionomie de notre quartier, qui d'aristocratique et bourgeois devient celui d'une population commerçante et laborieuse. Nous avons toutefois la chance d'avoir un nouveau curé, nommé par M^{gr} de Belloy. Il s'agit du père de Cagny dont nous savons qu'il resta toujours fidèle à Dieu en refusant en 1793 de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Après dix années d'abandon, sans entretien ni réparation, l'église menaçant ruine, la ville rachète l'édifice, démolit la partie la plus endommagée, ne laissant au culte qu'une portion insuffisante pour la population de Bonne-Nouvelle. Elle décide alors de reconstruire un nouvel édifice, celui que nous avons aujourd'hui sous les yeux. À partir de la vieille église qui s'étendait le long de la rue Beauregard et dont l'entrée se situait à l'angle de la rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, on prévoit d'agrandir la nouvelle construction en utilisant l'emplacement du petit jardin curial qui s'étendait jusqu'à la rue de la Lune. En exécutant les fouilles nécessaires pour asseoir le nouvel édifice, outre quantité d'objets usuels et de nombreux ossements qui furent religieusement transportés aux catacombes par l'abbé Portalis, premier vicaire de la paroisse, une autre découverte, plus importante cette fois par le symbole fort qu'elle représente mérite d'être signalée. À la base des fondations de notre église, une fois arrivé au sol naturel on découvre un champ de vigne enseveli sous l'accumulation des ordures qui peu à peu ont modelé la butte de ce quartier.

LES travaux de l'église dirigés par l'architecte Godde commencent en 1823 et sont terminés en 1830, juste avant une nouvelle révolution et l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français. Il est temps à présent de faire mieux connaissance avec ce beau bâtiment et avec les trésors qu'il recèle. C'est ce que nous aborderons ensemble à notre prochain rendez-vous.

Albéric FROISSART

**ANNONCES
DE LA SEMAINE**
DIM. 26 FÉVRIER
SAM. 4 MARS 2017

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉGLISE

SEMAINE

Ouverte de 9 h à 13 h
et de 14 h 30 à 19 h 15

- ◆ **12 h** : Angélus & office
du milieu du jour suivis
de la messe
- ◆ **18 h 30** : Messe

SAMEDI

Ouverte de 9 h à 12 h

- ◆ **18 h** : Messe anticipée
du dimanche animée
par le Chemin
néocatéchuménal

DIMANCHE

Ouverte de 9 h à 12 h

- ◆ Messe dominicale
à 10 h 30

**L'ÉGLISE EST FERMÉE
LE LUNDI**

CÉLÉBRATIONS DU TEMPS DE CARÊME

• MERCREDI DES CENDRES – Jour de jeûne et d'abstinence

L'Église catholique propose à ses fidèles de jeûner (se passer d'un repas) le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, et de s'abstenir de viande les vendredis du Carême. En nous privant du nécessaire, nous nous rappelons que Dieu nous est encore plus nécessaire. Le jeûne aide à acquérir la liberté du cœur. Cela signifie que nous souhaitons ne pas être centrés sur nous-mêmes, sur nos désirs, sur nos besoins. Le jeûne nous aide ainsi à nous ouvrir à Dieu et aux autres, et par conséquent nous stimule dans la prière.

12h et 18h30 Messe avec liturgie et imposition des Cendres

• VENDREDI 3 MARS

Après la messe de 12h15, **Chemin de Croix**

CONFÉRENCES DE CARÊME À NOTRE-DAME DE PARIS

« Culture et évangélisation »

Le Christ et la culture

Tous les dimanches après-midi de Carême

CALENDRIER

**Samedi 25
& dimanche 26 février**

**8^e dimanche du Temps
ordinaire**

Mardi 28 février

Bienheureux Daniel Brottier,
prêtre, apôtre des Orphelins
d'Auteuil, † 1936

Mercredi 1^{er} mars

Mercredi des Cendres

Vendredi 3 mars

Journée mondiale de prière

Samedi 4 mars

Saint Casimir, † 1484

**Samedi 4
& dimanche 5 mars**

1^{er} dimanche de Carême

**CONFESSIONS ET POSSIBILITÉ DE RENCONTRER UN PRÊTRE
SUR RENDEZ-VOUS AU 01 42 33 65 74**



PAROISSE NOTRE-DAME
DE BONNE-NOUVELLE



25, rue de la Lune
19^{bis}, rue Beauregard
75002 Paris



01 42 33 65 74



eglisebonnenouvelle2@gmail.com



www.ndbn.fr